

CITOYENNETÉ

INSCRIVEZ-VOUS SUR LES LISTES ÉLECTORALES !

Vous vous êtes installés à Pantin cette année ? Alors, sachez que le 4 février (en ligne) et le 6 février 2026 (sur place) pour vous inscrire sur la commune afin de pouvoir participer aux élections municipales.

Publié le 09 octobre 2025

© ville de Pantin

Pour cela, il suffit de constituer un dossier d'inscription contenant le formulaire Cerfa dédié rempli, un titre d'identité et un justificatif de domicile datant de moins de trois mois.

Une fois votre dossier constitué, deux possibilités : le déposer en ligne sur le site [service-public.fr](https://www.service-public.fr) ou l'envoyer par courrier au pôle Population et Funéraire (Centre administratif, 84/88 avenue du Général Leclerc, 93 500 Pantin).



ÉLECTIONS MUNICIPALES DES 15 ET 22 MARS 2026

⇒ S'inscrire sur les listes électorales avant :

- le 4 février sur service-public.fr
- le 6 février sur place au centre administratif

Vous avez déménagé au sein de la commune ? Alors, pensez à signaler votre changement d'adresse afin de ne pas être radié des listes. Enfin, si vous vous apprêtez à quitter la ville, vous devrez vous inscrire sur les listes électorales de votre nouvelle commune. Vous serez ensuite radié automatiquement des listes pantinoises.

Pour vérifier que vous êtes inscrit et connaître l'adresse de votre bureau de vote renseignez-vous également sur le site [service-public.fr](https://www.service-public.fr)

Plus d'informations (notamment sur les pièces à fournir) sur pratique.pantin.fr

Brève publiée dans Canal n°340, octobre 2025

CENTRE ADMINISTRATIF

84/88 AVENUE DU GÉNÉRAL LECLERC

93507 PANTIN CEDEX

01 49 15 40 00

HORAIRES D'OUVERTURE :

LUNDI, MARDI, MERCRIDI, VENDREDI : 8H30 À 12H30 ET 13H30 À 17H30*

JEUDI : 13H30 - 17H30*

SAMEDI (UNIQUEMENT LE PÔLE ÉTAT CIVIL, ÉLECTIONS ET FUNÉRAIRE) : 9H À 12H30*

*LES GUICHETS N'ACCUEILLENT PLUS DE PUBLIC UNE DEMI-HEURE AVANT LA FERMETURE AFIN DE TRAITER LES DERNIÈRES DEMANDES.